

SCANI

Association loi 1901

16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Assemblée générale permanente, suite à la discussion ouverte le 12 septembre 2016.

Rapport moral et financier du Conseil d'Administration

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Depuis la création de SCANI (Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise) en Janvier 2016, et suite à la cession du réseau de PCLight, l'association compte 286 adhérents à jour de leur cotisation et 327 connexions à notre réseau (adhérents ayant plusieurs connexions et connexions à but uniquement technique).

Moins d'une dizaine d'anciens adhérents Pclight n'ont pas migré chez SCANI. La plupart ont vu leur connexion coupée courant septembre sans nouvelle de leur part depuis.

SCANI, est une initiative de niveau départementale dans l'Yonne, cette initiative locale permet de relancer ponctuellement l'économie locale en travaillant avec des antennistes, des sociétés informatiques d'Auxerre et de Sens. Il y a aussi des collectivités qui participent activement au déploiement du réseau (Joigny, Seignelay, Pont-Sur-Yonne, Précy-Sur-Vrin, Migennes, Lignorelles, Pourrain, Courlon-Sur-Yonne, Serbonnes, Champlay, Ormoy et bien-sûr Andryes). Il y a aussi nos adhérents bénévoles actifs qui organisent les déploiements, se chargent de la logistique et assurent le support local de SCANI.

Pendant les 7 mois d'activité de SCANI :

Nous avons connecté de nouveaux secteurs :

- Saint-Florentin
- Poilly-Sur-Tholon
- Précy-Sur-Vrin
- Pont-Sur-Yonne

Nous avons augmenté les fibres optiques de Auxerre et Joigny à 200Mbps, remplacer le VDSL de Migennes par une fibre optique à 30Mbps pour absorber le débit croissant de nos adhérents.

Les installations des nouveaux adhérents ont une vitesse de croisière d'environ 7/8 par semaine et nous sommes sollicités chaque semaine par de nouveaux icaunais particuliers, entreprises et collectivités pour s'abonner à votre Fournisseur d'Accès Internet Local.

Pour la fibre optique vers l'adhérent, les difficultés sont toujours présentes et le manque de confiance des collectivités est toujours latent par le fait que nous ayant un

statut associatif. Nous espérons que d'effectuer une transformation en société lèvera ce frein.

Nous sommes à l'aube d'un tournant essentiel pour l'association SCANI, la transformation en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour ainsi que nous adhérents nous nous transformerons en coopérateurs. Ce passage important en société coopérative vous confère un droit d'usage et de gestion d'une infrastructure de communication électronique, pour faire simple votre avis compte pour les futurs choix pris dans SCANI. Les choix techniques et financiers appartiennent in-fine aux coopérateurs et non à des actionnaires. C'est votre réseau !

Bilan financier

Le bilan ci dessous concerne la période du 1^{er} mars 2016 au 30 septembre 2016, soit 7 mois pleins.

Le chiffre d'affaire des connexions s'élève à 6478 € HT / mois pour le mois de septembre contre 4685 € HT / mois pour le mois de mars. La quote part mensuelle des cotisations s'élève à 790 € / mois pour septembre, soit une cotisation annuelle moyenne de 34 € par adhérent avec des écarts allant de 1€ à 500€ annuels.

3740 € ont été encaissés au titre des cautions pour le matériel confié aux nouveaux adhérents depuis le 1^{er} mars. La convention de cession du réseau de Pclight impose à SCANI d'être en mesure de rembourser l'ensemble des cautions versés par les 180 adhérents de Pclight au moment de la cession, soit un montant de 7200 € à mettre de côté dans le temps.

Le gros des dépenses concerne l'achat du matériel nécessaire aux installations des relais et des connexions des adhérents avec une moyenne mensuelle de 3000 € HT. Suivent les lien de collecte fibre pour un récurrent mensuel de 1250 € HT, puis les remboursement de frais des bénévoles pour une moyenne mensuelle de 350 €.

Le solde cumulé (recettes - dépenses) à fin septembre s'élève à 10200 €, dont :

- 4000 € issus de la convention de récupération du réseau passée avec Pclight en février.
- 2500 € issus d'une subvention accordée par l'entreprise Econocom en mai.

Ces deux montants ont été réservés pour les projets de déploiement de fibre optique toujours en cours et le fond de cautions des anciens adhérents. L'arbitrage de répartition n'a pas encore été effectué.

Les 3700 € restants ne sont pas encore affectés.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis et adhérents, nous vous remercions pour votre soutien et votre engagement.